

/VS
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE CE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 86-93 du 10 Mars 1986

portant création d'un Comité Ministériel chargé de faire le point des travaux de construction de certains bâtiments publics.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

VU le décret N° 86-89 du 7 Mars 1986 chargeant le Camarade Romain VILON-GUEZO, Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire de l'intérim du Président de la République,

D E C R E T E :

Article 1er. - Il est créé un comité technique chargé de faire le point des travaux de construction de certains bâtiments publics.

Article 2. - Ledit comité est composé comme suit :

- Président :
- Le Ministre de l'Equipement et des Transports ou son représentant,
 - Le Ministre de la Santé Publique ou son représentant,
 - Le Ministre des Finances et de l'Economie ou son représentant.

Article 3. - Le Comité a pour mission de faire le point des travaux des chantiers de construction des bâtiments de la Bibliothèque Nationale, des Archives Nationales et de l'Institut des Sciences Bio-Médicales Avancées (I S B A) et faire des propositions concrètes pour l'achèvement et la mise en exploitation desdits ouvrages au cours de l'année 1986.

.../...

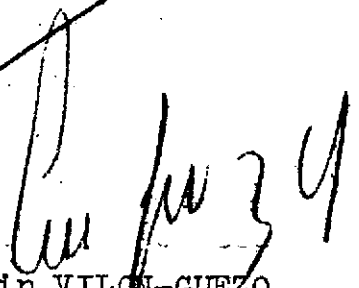
Article 4..- Le comité peut faire appel à toute personne susceptible de l'aider dans l'accomplissement correct de sa mission.

Article 5..- Les conclusions des travaux du comité devront être déposées au Chef de l'Etat le 14 Avril 1986 au plus tard.

Article 6..- Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à Cotonou, le 10 Mars 1986

Pour le Président de la République,
le Président du Comité Permanent de
l'Assemblée Nationale Révolutionnaire
chargé de l'intérim,



Romain VILON-GUEZO

Ampliations : PR 6 CC/PRPB 4 CP/ANR 2 SGCEN 4 Pt et Membres 4.-